

ferme mais la sincérité avec laquelle cette lettre et une ou deux autres ont été rédigées, me force à saisir le comité de cette affaire. Cette lettre est adressée au premier ministre. En voici le texte:

Il y a plus d'un an, les cancérologues de la clinique spécialisée d'Edmonton m'ont dit que j'avais le cancer et n'en avais plus que pour trois à six mois à vivre.

On m'a donc soigné pour le cancer du poumon, à l'hôpital universitaire, ici, mais mon état a continué d'empirer. En mars de cette année, c'est-à-dire il y a neuf mois, j'ai quitté l'hôpital dans un fauteuil roulant, faible, incapable de marcher ou de prendre soin de moi.

A force de diète et d'exercice, j'ai pu reprendre assez de forces pour faire le voyage de Montréal par avion. C'est peut-être pour vous une chose relativement reposante, mais dans mon état, c'était une dure épreuve. A Montréal, on m'a soigné pour le cancer avec un médicament appelé Laetrile. Après trois semaines, je n'éprouvais plus de douleurs et, six semaines plus tard, je parcourais à pied un demi-mille à un mille par jour, à titre d'exercice ordinaire.

De retour à Edmonton, j'ai continué à prendre du Laetrile et l'amélioration de mon état s'est poursuivie.

Cependant, par suite de mesures prises par l'administration fédérale des aliments et drogues, mon approvisionnement de Laetrile a été coupé. Dans les semaines écoulées depuis que je suis privé de ce médicament, ma santé s'est détériorée et la douleur a reparu. Je suis de nouveau mourant et je vous demande d'user de votre influence et de votre pouvoir pour persuader l'administration des aliments et drogues de me rendre mon approvisionnement de Laetrile. Je vous demande de me sauver la vie.

Nombre d'entre nous pourraient attester la valeur et l'efficacité du médicament maintenant interdit par le ministère. Nous demandons qu'on nous permette de continuer le traitement. S'il y a des doutes quant aux effets à long terme du Laetrile, la chose n'a sûrement pas d'importance pour un homme mourant. Nous qui avons besoin de ce médicament, demandons seulement que son emploi soit permis dans les cas extrêmes ou pour les malades à qui on l'a déjà administré.

Je considère la chose comme une question de vie ou de mort—ma vie ou ma mort—lorsque je vous demande votre aide.

J'ai ici une lettre d'une autre personne, dont je ne vous lirai qu'un paragraphe.

J'étais si malade que j'ai passé l'été au lit. A l'automne de 1963, j'ai persuadé ma fille, contre l'avis de mes médecins, de me conduire à Montréal, où l'on m'a soigné avec le médicament dit Laetrile. Après cinq semaines de traitements, je suis revenu à la maison tout seul et en excellente santé, n'éprouvant plus de douleurs. Ce médicament ne guérit pas le cancer, mais il freine son action. Ma santé est demeurée excellente jusqu'à l'interdiction récente du Laetrile, imposée par l'administration des aliments et drogues.

Voici une dernière lettre émanant d'une autre personne:

Après m'avoir donné des traitements au cobalt pour le cancer, les directeurs de la clinique m'ont renvoyé chez moi. Ils m'ont dit que je serais forcé de garder le lit avant trois mois et qu'il n'y avait plus d'espoir pour moi. C'était en mai dernier. Quand je leur ai demandé ce qu'il y avait à faire, ils m'ont dit que tout était inutile.

[M. Baldwin.]

Par la suite j'ai entendu parler d'une drogue appelée laetrile et je me suis rendu à Montréal pour en obtenir. J'étais si faible qu'à Winnipeg il a fallu me descendre d'avion dans une chaise roulante. Après avoir subi les traitements à Montréal, la douleur est disparue et j'ai pu marcher de nouveau...

Maintenant on ne veut plus me donner de laetrile et le cancer s'aggrave—la douleur est revenue et je peux à peine marcher. Pouvez-vous m'aider?

J'ai fait partie du comité des aliments et drogues et je sais qu'après la tragédie de la thalidomide, on a modifié la loi et les règlements et qu'une nouvelle liste a été mise en vigueur. L'usage de ce remède qui, en vertu de ces règlements, était très limité, a été révisé complètement en attendant que ceux qui le proposent prouvent efficacement à l'administration des aliments et drogues qu'il a une certaine valeur. C'est à eux de le faire.

Bien entendu, la Direction des aliments et drogues est tenue de se conformer à la loi. Je dis au ministre qu'à la lumière de ces lettres écrites en toute sincérité au premier ministre par des cancéreux au dernier degré qui se savent perdus, elle devrait faire preuve d'ingéniosité pour trouver moyen de procurer à ces malades les bienfaits de ce médicament.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, mon honorable ami a soulevé la question d'un médicament au sujet duquel j'ai reçu un certain nombre de lettres, surtout de gens d'Edmonton. On semble avoir lancé une campagne récemment dans cette région. Mon honorable ami sait, je pense, comme tous ceux qui m'ont écrit, qu'il s'agit d'une nouvelle drogue. La *Fondation McNaughton* l'a mise sur le marché au Canada et a omis ou, à vrai dire, refusé de se conformer à la loi destinée à protéger tous les Canadiens contre l'usage de nouveaux médicaments qui n'ont pas été mis à l'essai comme il convient. Pendant environ deux ans, avant que je devienne ministre, de sérieux avertissements avaient été donnés à la Fondation pour lui demander de fonder ses assertions sur des preuves concrètes, si elle en possédait. La Fondation a négligé ou refusé de le faire. Des avocats qui représentaient la Fondation ont eu un entretien avec moi peu de temps après ma nomination à titre de ministre et ont pris certains engagements qu'ils n'ont pas tenus. Le ministère s'est donc adressé aux tribunaux du Québec où ce médicament était vendu et a obtenu une injonction contre la Fondation, qui sera fermée jusqu'à ce qu'elle se conforme à la loi sur les aliments et drogues. Je suis aussi touchée que mon honorable ami ou que tout autre par la lettre qu'il nous a lue, mais la loi m'impose une obligation qui ne me laisse pas de latitude.